

BPJEPS AF (ex AGFF) : Activités de la Forme

BPJEPS AF (ex AGFF) : Activités de la Forme

Le BPJEPS AF (ex AGFF) est composé de deux options : Cours Collectifs et Haltérophilie / Musculation. Il est possible de suivre les deux options la même année de formation ou l'une des deux.

Description BPJEPS AF (ex AGFF)

L'éducateur conduit des actions de :

BPJEPS AF Option cours collectifs :

- De fitness / renforcement musculaire (avec poids de corps et petits matériels)
- Ainsi que, des activités de cardio training sous support musical

BPJEPS AF Option Musculation / Haltérophilie :

- De l'Haltérophilie et de la musculation
- Mais aussi du Crossfit
- A noter également que cette option qui permet d'animer un groupe avec des appareils de musculation avec charges

Possibilités d'emploi

- Au sein des centres de remise en forme
- Auprès des associations proposant des activités de la forme
Mais aussi dans des établissements d'activités physiques et sportives

intégrant les Activités de la Forme comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risques,

- Collectivités locales
- Dans l'ensemble des structures promouvant les APS, telles que les centres de vacances, ou encore les bases de loisirs, l'hôtellerie de plein air, mais aussi les comités d'entreprise et les centres de formation.
- En dernier lieu des interventions sont possibles auprès d'un public en situation de handicap.

Organisation de la formation

▪ Double option :

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutorial.

Le volume horaire de formation est de 1328,5h dont 738,5h en organisme de formation

▪ Option cours collectifs

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutorial.

Le volume horaire de formation est de 1123h dont 623h en organisme de formation

▪ Option Haltérophilie / Musculation

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation et une structure d'accueil avec un suivi tutorial.

Le volume horaire de formation est de 1123h dont 623h en organisme de formation

Les conditions d'accès à la formation

- Tout d'abord, il faut avoir plus de 18 ans et être titulaire du PSC1 (nous pouvons vous former)
- Puis, il faut valider les épreuves des Exigences Préalables à l'Entrée en

Formation (EPEF) (document à télécharger ci-dessous)

- Par la suite, il est nécessaire de passer les tests de sélection :

Une partie théoriques et une partie pratique sont à effectuer.

Concernant la partie

théorique :

Un QCM de culture générale, un QROC professionnel et un entretien de motivation seront donc proposés.

Au sujet de la partie pratique en cours collectifs :

Une épreuve de création personnelle (voir dossiers d'informations ci dessous)

Des tests de sélection sont également proposés en haltérophilie que vous trouverez dans le dossier d'informations ci dessous

- Enfin, il vous faudra suivre un positionnement qui permettra d'organiser et de personnaliser la formation pour chacun des candidats.

En cours d'habilitation par la DRJSCS des hauts de France

LES INSTANCES D'ETAT RECONNAISSANT NOTRE FORMATION

- Formation habilitée par la DRJSCS des Hauts de France : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr>
 - Diplôme délivré par le ministère des sports : <http://www.sports.gouv.fr>
 - Fiche RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr>
 - Demande ou renouvellement carte professionnelle : <https://eaps.sports.gouv.fr>
-



Fichiers à télécharger

- [dossier d'inscription et d'informations 2018 2019 BPJEPS AF](#)
- [PROGRAMME BPJEPS AF 2018](#)